

**PROJET DE LOI RELATIF À L'ORIENTATION ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU  
LONG DE LA VIE**

**SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2009**

**INTERVENTIONS DE MARISOL TOURAINE**

---

**Article 1<sup>er</sup>**

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Le groupe SRC s'est associé à cet amendement présenté par M. Charasse qui, à ce stade du débat, prolonge notre engagement à défendre le droit à la formation initiale différée. Au-delà de la reconnaissance de ce droit, il s'agit de permettre à ceux qui ont bénéficié d'une formation initiale plus courte d'être davantage formés dans le cadre d'une formation initiale différée. C'est là une mesure de justice : plus la formation initiale a été courte, plus elle doit pouvoir être ultérieurement prolongée dans le temps.

J'insiste sur l'importance de cet amendement. Nous avons déjà longuement débattu du droit à la formation initiale différée : nous avons là l'occasion de le concrétiser et de lui donner tout son sens en renforçant le droit de ceux qui, d'emblée, ont eu la malchance ou l'impossibilité de bénéficier d'une formation initiale longue ou solide.

**Article 3**

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** L'article 3 est assez surprenant dans la mesure où ces dispositions relatives à l'orientation sont très en deçà de ce qui fait aujourd'hui consensus, la nécessité de mettre en place un service public d'orientation et de mieux répondre aux demandes dès le système scolaire. Le système tel qu'il fonctionne aujourd'hui est très inégalitaire dans la mesure où c'est le fait d'avoir des réseaux d'information, de connaître le bon dispositif à mettre en œuvre et l'endroit où l'on va trouver les bonnes informations, qui permet à un jeune de s'orienter en fonction d'un projet qu'il arrive à élaborer.

Les services qui dispensent les informations sont souvent extrêmement frileux et hésitent, par manque d'informations ou par inquiétude, à mettre en avant certaines filières ou certains métiers moins connus, moins banals.

Par conséquent, les jeunes, en particulier lors des transitions, le passage de la troisième vers le lycée professionnel, technique, ou vers un CAP, ou le passage du lycée vers l'université, sont fragilisés et insuffisamment informés, insuffisamment informés aussi de la réalité de ce qu'est le monde de l'entreprise, la vie dans le monde du travail.

Les propositions qui sont faites paraissent donc très en arrière de la main.

La commission Hirsch a longuement travaillé. Elle n'est pas arrivée à un consensus sur l'ensemble des propositions mais, s'il est bien un domaine dans lequel il y avait un consensus sur le constat et un accord relativement large sur les pistes d'orientation, c'est bien l'orientation.

Nous pourrions donc réfléchir dans deux directions.

Il faut d'abord redéfinir la place de l'orientation dans le cursus scolaire, favoriser et accompagner les échanges avec le monde professionnel. De ce point de vue, et j'ai déjà pris la parole pour regretter que ce texte n'aille pas plus loin dans ce sens, il est absolument nécessaire de mobiliser les branches professionnelles et l'administration car, pour la connaissance et la présentation des métiers, on ne peut pas dire que le secteur public fasse preuve d'innovation et d'imagination en la matière, ce qui est un peu étonnant.

Il y a toute une série de propositions qui pourraient être reprises pour donner une meilleure place à l'orientation dans le cursus scolaire, avoir un temps dédié aux différents stades de l'école ou plus tard, mettre en place un accompagnement suivi, prévoir un temps d'écoute pour permettre au jeune de construire son propre projet.

La seconde direction dans laquelle il est absolument urgent de s'engager, c'est la création d'une instance de pilotage au niveau territorial. Il semble y avoir un accord très large pour que ce soit à l'échelon régional, ce qui ne veut évidemment pas dire que la région serait seule à s'impliquer. C'est une instance qui doit être partenariale et mettre en relation les services de l'État, ceux de la région et ceux des différents départements.

La coordination et la responsabilisation des acteurs paraissent être une nécessité. Monsieur le secrétaire d'État, le Gouvernement a déjà été capable de faire très rapidement des propositions alors que des textes étaient déjà en discussion. On peut donc se demander pourquoi vous tenez à maintenir un article 3 dont la durée de vie sera manifestement très courte tant il paraît inévitable que des propositions plus ambitieuses soient faites, au moins dans le cadre d'expérimentations territoriales.

Nous vous suggérons donc d'accepter la suppression des dispositions de cet article et de faire des propositions pour aller plus loin, ce qui est attendu fortement par l'ensemble des acteurs concernés.

### Après l'article 3

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 171. La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** L'amendement n° 171 propose de modifier l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances par l'ajout de la phrase suivante : « Ces stages ne peuvent intervenir qu'au sein d'un cursus pédagogique. »

Depuis un certain nombre d'années en effet, on observe, ce qui est une bonne chose, une multiplication des stages étudiants. Leur développement est au demeurant explicitement prévu par la réforme du système universitaire. Ces stages permettent aux étudiants de compléter leur formation par des expériences concrètes de terrain, ce qui confirme certains étudiants, ou élèves, dans leur volonté de poursuivre dans la voie qu'ils ont choisie ou, à l'inverse, en éclaire d'autres sur le fait qu'en réalité le choix qu'ils avaient initialement effectué n'est pas celui qu'ils souhaitent maintenir.

Nous nous sommes cependant aperçus que la multiplication de ces stages s'opérait de manière un peu anarchique et que des employeurs avaient recours à des stages au lieu d'embaucher des salariés pour des contrats courts.

Un certain nombre de dispositions, notamment dans le cadre de décrets d'application de cette loi de 2006, sont venues réglementer davantage le recours aux stages, notamment en imposant une gratification minimale et un déroulement dans le cadre d'une convention type.

Il nous paraît nécessaire de franchir une étape supplémentaire car, dans un certain nombre de secteurs d'activité, le développement des stages va à l'encontre du développement d'emplois

fermes pour des jeunes qui veulent entrer dans la vie active. Nous proposons donc d'interdire les stages hors cursus pédagogique.

Cette proposition, qui a été portée par le comité STAPRO et qui est donc très consensuelle, a également été adoptée à l'unanimité, après une large discussion, par la commission Hirsch.

La proposition que nous faisons est extrêmement simple à intégrer dans le projet de loi que nous examinons aujourd'hui. Un refus de votre part nous amènerait à nous interroger, d'une part, sur le sens des déclarations que vous faites en faveur de l'emploi des jeunes en ce moment, puisque vous avez la possibilité d'adopter très facilement cette disposition allant dans le sens de vos préoccupations affichées pour l'emploi des jeunes ; d'autre part sur le sens à donner à ce qui ressort de la commission Hirsch.

Nous avons eu l'occasion, je l'ai fait moi-même à plusieurs reprises, d'exprimer nos doutes sur la signification, la portée et l'aboutissement de ce qui s'était passé dans cette commission, dont nous avons tout lieu de craindre qu'elle ne serve d'alibi à une politique qui n'aurait pas vraiment l'ambition de s'engager en faveur des jeunes.

Tout à l'heure, nous vous avons fait des propositions pour l'article 3 qui étaient directement inspirées de la commission Hirsch ; elles n'étaient donc pas idéologiquement marquées. Vous les avez repoussées. La proposition que nous vous faisons avec cet amendement n'est pas uniquement issue de cette commission puisque le comité STAPRO l'avait lui-même mise en avant. Nous avons donc vraiment l'espoir que cet amendement pourra être consensuel et adopté par l'ensemble de cette assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État.** D'abord, je voudrais souligner le travail remarquable qui a été conduit par la commission de Martin Hirsch, à laquelle vous avez participé, je crois, madame Touraine.

Ce travail de fond qui a été conduit a permis d'identifier de très nombreux sujets importants, notamment sur la situation des jeunes et les difficultés qu'ils peuvent connaître, pas seulement d'ailleurs dans le domaine de l'emploi qui a fait l'objet d'une mesure d'urgence. Des mesures plus larges, de fond, doivent être adoptées. Martin Hirsch, avec lequel je suis amené à travailler de façon très étroite, a vraiment réalisé, grâce à l'apport de tous les membres de la commission, un travail extrêmement intéressant.

C'est un travail d'ensemble. Les mesures qui en ressortent se tiennent les unes avec les autres, elles ont été proposées dans le cadre du Livre vert et vont faire l'objet d'une évaluation et d'une discussion conjointes.

Il ne serait pas bon de commencer à détricoter certains points par rapport aux autres. D'ailleurs, vous avez défendu un amendement de suppression de l'article 3 au motif que cet article contenait des volets qui touchaient les jeunes et que vous préféreriez attendre d'avoir une vision d'ensemble.

L'idée du travail qui a été fait, c'est d'aller jusqu'au bout. Une concertation a été menée, un Livre vert a été rédigé, après un travail remarquable de Martin Hirsch. Maintenant, nous étudions l'ensemble des mesures proposées et, à l'issue de cet examen, nous prendrons une décision sur celles qui peuvent être appliquées, comment et dans quel délai. C'est bien la globalité de votre travail qui doit être préservée. Il ne faut pas procéder à son détricotage point par point.

Sur les questions des stages proprement dites et des mesures pour les jeunes, nous avons beaucoup travaillé dans le cadre du plan d'urgence pour les jeunes sur tous les dispositifs visant à soutenir l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Martin Hirsch avait également beaucoup œuvré pour que des mesures sur les stages soient décidées. Des mesures astucieuses ont ainsi été proposées tendant à favoriser l'embauche de jeunes qui étaient en stage dans l'entreprise, avec un soutien à l'entreprise qui embauche les jeunes stagiaires de 3 000 euros. Cette mesure figure dans le plan d'urgence que nous avons déjà adopté.

Un autre point figurait dans la PPL portée par M. Poisson, il fera l'objet d'un amendement plus loin, c'est celui du versement d'une rémunération des stages à partir non plus de trois mois mais de deux mois.

Mais sur l'ensemble du travail global que vous avez effectué au sein de la commission Hirsch, je pense qu'il faut qu'on puisse en faire l'évaluation d'ensemble dans le cadre du Livre vert, et donc ne pas détricoter un des maillons.

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Je m'étonne ou me réjouis par avance de ce que vous nous annoncez, monsieur le secrétaire d'État : il y aurait une loi globale, du moins un dispositif qui reprendrait l'ensemble des dispositions de la commission Hirsch...

**M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État.** Non !

**Mme Marisol Touraine.** ...pour donner un sens cohérent, un contenu fort à la discussion qui a été menée, dont je ne partage pas l'ensemble des propositions, je l'ai déjà dit - je ne considère pas que le résultat de cette commission serait l'alpha et l'oméga de ce qui peut être fait en direction de la jeunesse.

Si on ne propose pas un dispositif global reprenant l'ensemble des propositions de la commission, je ne vois pas ce qui s'oppose à ce que, sur un point précis directement en relation avec le texte que nous examinons aujourd'hui, on en reprenne une disposition qui peut tout à fait être extraite du Livre vert.

Sur l'orientation, nous sommes étonnés de la faible ambition de votre texte alors que les discussions qui avaient été menées avaient abouti à des résultats consensuels qui proposaient un schéma d'ensemble que vous auriez eu parfaitement le temps, je n'en doute pas, monsieur le secrétaire d'État, compte tenu de la qualité des services qui vous entourent, d'intégrer dans le texte que nous examinons aujourd'hui. Cela nous amène à penser qu'il y a un décalage entre l'ampleur, la générosité, l'ambition des propositions qui nous sont faites dans les grands discours que vous nous tenez, et la réalité qui en reste dans les textes que vous nous présentez.

### Après l'article 13 octies

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Nous ne pouvons évidemment que saluer la volonté du rapporteur de mettre en place des dispositifs permettant de lutter contre le « décrochage » scolaire, lequel est une vraie préoccupation et une réalité dont je ne sais pas si elle est grandissante mais qui est en tout cas très importante. Vous parlez de 120 000 jeunes. Certaines estimations vont au-delà : ce seraient, au total, 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans formation.

Une moitié d'entre eux décrochent vraiment, les autres pourraient être récupérés à condition que l'on intervienne relativement vite. Ils ne sont donc pas tous éloignés radicalement du système de formation.

Mais, si nous vous rejoignons sur le constat et sur la nécessité d'agir, l'amendement nous paraît terriblement administratif : il s'agit, en gros, de faire des registres, de communiquer des adresses et des numéros de téléphone, sans se préoccuper vraiment de savoir ce qui sera mis en place.

Puisque vous avez finalement décidé d'inclure dans ce texte des mesures en faveur des jeunes, vous auriez pu être plus ambitieux à l'égard des « décrocheurs ». Je ne dis pas que ce qui nous est

proposé soit nocif : je dis que ce n'est absolument pas à la hauteur de l'enjeu.

Nous avons eu l'occasion de discuter ici du nécessaire renforcement des écoles de la deuxième chance ou de dispositifs de ce type. Chacun sait qu'on ne réintègre pas les « décrocheurs » en se contentant de leur proposer de revenir dans un cursus classique, comme si leur décrochage était un phénomène totalement inopiné ou conjoncturel. Il faut donc faire d'autres propositions.

Nous en avons fait il y a plusieurs semaines, avant que le Président de la République ne parle de mesures pour les jeunes.

Une partie de ces jeunes sont tout près de raccrocher, mais ils ont sans doute besoin d'une pédagogie et de structures différentes, du type de celles des écoles de la deuxième chance - même si l'on a un peu trop tendance à en faire la solution à tout alors qu'elles sont très ciblées sur certains publics.

Quant à ceux qui sont plus éloignés, il est probable que l'argument financier est devenu progressivement un élément important. Lorsque un jeune est resté pendant un certain temps hors de tout cursus scolaire ou cursus de formation, on sait très bien qu'il aura du mal à se réadapter, ne serait-ce qu'aux contraintes que cela suppose, sans parler du risque de perte financière si tant est qu'il ait pu s'intégrer dans un dispositif lui permettant de vivre un peu mieux.

Nous avons mis en avant l'idée d'un contrat aidé spécifique avec formation obligatoire, ainsi que celle d'une allocation destinée aux jeunes ayant décroché et leur permettant de se raccrocher à une formation, la reprise d'un cursus scolaire paraissant plus difficile.

D'autres pistes peuvent évidemment être proposées, mais se contenter d'un dispositif administratif nous paraît très en deçà des besoins et des difficultés des jeunes.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Honnêtement, on peut se poser la question suivante. C'est vous qui avez choisi d'introduire dans un texte de loi consacré à la formation professionnelle des dispositions qui n'ont avec ce sujet qu'un lien indirect. J'entends bien qu'un certain nombre des articles qui ont été introduits dans ce texte avaient pour objectif - et nous l'avons d'ailleurs accepté - d'inscrire dans la loi des mesures annoncées par le Président de la République il y a quelques semaines. Mais l'amendement dont nous sommes en train de discuter ouvre des perspectives bien plus importantes, si importantes qu'elles font l'objet de discussions, lesquelles peuvent d'ailleurs être tout à fait apaisées, pour savoir quelle est la meilleure manière de répondre au problème réel que constituent les décrocheurs. Comme l'a souligné Jean-Patrick Gille, c'est là un point qui a notamment fait l'objet de discussions au sein de la commission Hirsch.

Par conséquent, on n'y comprend plus grand-chose. Ce matin, vous avez refusé d'adopter certains de nos amendements au motif qu'ils étaient issus des propositions de la commission Hirsch et qu'il fallait prendre celles-ci dans leur ensemble. Or, voici à présent un amendement qui traite de questions sur lesquelles la commission Hirsch a fait des propositions. Mais là, il n'est plus question de prendre ces propositions dans leur ensemble. On reprend d'ailleurs des propositions qui sont relativement marginales par rapport à toutes celles que l'on pouvait faire.

Madame Guégot, nous sommes bien d'accord sur le fait qu'il faut connaître les personnes concernées. La question est de savoir comment on y arrive le mieux. Nous ne disons pas que la mesure proposée soit indigne ou qu'elle remette en cause je ne sais quel grand principe. Mais on peut tout de même s'interroger sur la pertinence d'une mesure administrative, sur la capacité des établissements concernés à suivre leurs anciens élèves après leur sortie de l'établissement. Je ne suis pas certaine qu'un collège, un lycée, un CFA, un lycée professionnel puisse savoir, au bout de deux ans, qu'un de ses anciens élèves n'est toujours pas entré dans un circuit, et soit capable de communiquer son adresse et son numéro de téléphone. J'ai des doutes à ce sujet.

Il existe une proposition qui permettrait d'imposer des devoirs au jeune, certes, mais surtout aux institutions. Elle consiste à reporter à dix-huit ans l'âge jusqu'auquel on est tenu à une obligation de formation : pas nécessairement une obligation de scolarité, mais de formation. En effet, la grande difficulté survient après seize ans. Jusqu'à seize ans, l'école et les services sociaux arrivent à peu près à suivre les jeunes. Après seize ans, du fait qu'il n'y a plus d'obligation scolaire, les jeunes disparaissent dans la nature et l'on n'arrive plus à les identifier et à les retrouver. Si vous imposez une obligation de formation - je ne dis pas de scolarité, mais de formation - jusqu'à dix-huit ans, les institutions seront elles aussi tenues de se doter de dispositifs de suivi et d'accompagnement.

Ce que je propose là est relativement consensuel parmi les acteurs qui suivent les jeunes en difficulté, et même au-delà. C'est une mesure simple, qui permet de garantir un suivi. Une autre mesure est possible, même si l'on peut la juger anecdotique. La journée d'appel de préparation à la défense pourrait avoir lieu au cours de l'année du dix-septième, voire du seizième, plutôt que du dix-huitième anniversaire. On se donnerait ainsi les moyens de repérer des jeunes en situation de décrochage.

Certaines mesures simples peuvent donc être mises en œuvre. D'autres mesures possibles sont plus complexes et supposent davantage de réflexion quant à la façon de les appliquer. L'amendement qui nous est proposé pointe une réelle difficulté, mais je ne suis pas sûre qu'il soit à la hauteur de l'enjeu. C'est notre regret. Pourquoi mettre seulement un doigt dans la porte alors qu'il était possible de construire quelque chose de plus ambitieux ? Ce que vous acceptez pour certaines mesures, vous ne l'acceptez pas pour d'autres. C'est une conception à géométrie variable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Madame la présidente, les intentions de l'amendement sont bonnes, et nous ne pouvons que saluer la volonté du rapporteur, qui tente de trouver des dispositifs permettant de faire face au décrochage. La discussion a été utile, n'en déplaise à certains, car elle a montré que les choses étaient moins simples que ne le laisse entrevoir l'amendement.

Nous discutons de formation professionnelle avec le secrétaire d'État chargé de l'emploi. Nous ne pouvons malheureusement pas inscrire cette réflexion dans le cadre d'un projet plus vaste en direction des jeunes, puisque le Haut commissaire à la jeunesse est absent.

Par ailleurs, l'amendement proposé fait porter sur l'éducation nationale l'essentiel de la charge du suivi des décrocheurs, sans que l'on sache ce que les services du ministère pensent de la faisabilité du dispositif.

Cet amendement, dont les auteurs sont de bonne foi et de bonne volonté, touche à un équilibre bien plus important que l'on ne pouvait l'imaginer. Le plus sage serait, me semble-t-il, de le mettre de côté afin que la question du décrochage scolaire soit étudiée dans le cadre d'une réflexion plus générale.

Il me paraît inconcevable de réfléchir au décrochage scolaire sans y associer l'éducation nationale. Pour notre part, nous avons évoqué un certain nombre de pistes qui feront peut-être un jour l'objet de propositions de loi, mais si vous maintenez votre amendement en l'état, nous voterons contre, non que nous soyons hostiles à sa philosophie, mais parce que vous abordez le problème du décrochage scolaire par le petit bout de la lorgnette alors qu'il appelle des réponses beaucoup plus amples. Pierre Méhaignerie a fait des suggestions, nous en avons fait d'autres, et les députés de la majorité ont eu, en commission, l'occasion de proposer d'autres perspectives. En tout état de cause, ce serait faire peu de cas de l'importance du sujet que de voter cet amendement.

Si le rapporteur le maintenait, nous aurons le regret de voter contre.